EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE

L'an **deux mil quinze, le 13 novembre,** le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice **: 15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **5 novembre 2015**

Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Geneviève PAILLERET, Mme Valérie PILORGE, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, Mme Elisabeth PETITEAU, Philippe FAULCONNIER, M. Daniel BETTENCOURT, Mme FERRANDON Séverine, Mme Michelle THEVENIN, M. Julien OZELLE, M. Jean-Luc PACAUD**

Excusés : **Mme Martine GAUDIAT, M. Samuel CORNIL**
Absent :

Pouvoir **:**

Secrétaire de séance **: Michelle THEVENIN**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 18 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 30 :2015 :
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la délibération du 18 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmé, la commune s'est engagé à réaliser divers travaux (WC publics, places de stationnement réservées aux handicapés, rampes d'accès…) autorisant l'accès aux établissements communaux recevant du publics, pour un montant estimé à 13 319 € HT.

Il ajoute que doivent également être rendues accessibles les bordures de trottoirs des passages piétons en centre bourg : le montant de ces travaux est estimé à 8 160.00 € HT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux une subvention au taux de 50 % du coût des travaux. Les devis des travaux s'élevant à 21 479.00 € HT, la subvention demandée s'élève à 10 739.00 €

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

Délibération n° 31 – 2015 :
Subventions 2015 aux associations :

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des demandes de subventions effectuées par les associations. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montant de la subvention
- ADIL 03	50.00 €
- Châtel Gym à Tout Age Fonctionnement annuel Participation à fête patronale	 300.00 € 210.00 €
- IFI 03 (50 € par apprenti de la commune)	100.00 €
- Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	55.00 €
- D.D.E.N. de l'Allier	16.00 €
- Ass. de Sauvegarde des Monuments Peints	100.00 €

Délibération n° 32 – 2015 :
Indemnités au Comptable du Trésor :

M. le Maire présente au conseil municipal les éléments de calcul de l'indemnité de conseil pouvant être allouée à Mme Catherine DESNOS, comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur de la Commune.

Cette indemnité regroupe l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget, et s'élève à un montant brut de 449.07 € pour la période du 1er janvier au 31décembre 2015.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité à Mme DESNOS, Receveur Municipal.

Délibération n° 33 – 2015 :
Contentieux Commune de Châtel-de-Neuvre / AXA – EPARCO

M. le Maire fait le point sur la situation. Le rapport d'expertise sur le mauvais fonctionnement de la station d'épuration pointe clairement la responsabilité du constructeur EPARCO, aujourd'hui en liquidation, ce qui avait amené la commune à engager une démarche amiable auprès de son assureur AXA France.

AXA France, conforté par une décision de jurisprudence récente contre la commune de La Celle qui avait le même problème que le nôtre, a rejeté cette demande amiable.

Confronté à cette décision, M. le Maire demande au conseil municipal si la Commune de Châtel-de-Neuvre continue la procédure, en introduisant un recours en justice contre AXA France, ou si l'on arrêté là la démarche.

Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix pour et 5 absentions, décide de renoncer à donner une suite judiciaire à cette affaire.

Délibération n° 34 – 2015 :
Mutualisation des services – com. com. Bocage Sud :

M. le Maire présente le rapport sur la mutualisation des services au sein de la com. com. Bocage Sud.

Il rappelle l'état de la situation actuelle de la mutualisation au sein de la communauté de communes Bocage Sud et donne connaissance du projet de schéma de mutualisation 2015 – 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport et le schéma mutualisation de la Com. Com. Bocage Sud.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Toute commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, doit obligatoirement élaborer un plan communal de sauvegarde.

Ce document doit recenser les différents risques qui peuvent toucher la commune (risques naturels et climatiques, risques technologiques, risques sanitaires, etc.…).

Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

M. le Maire propose qu'une commission soit chargée de l'élaboration de ce document.

Feront partie de cette commission : Didier COCHIN, Geneviève PAILLERET, Philippe FAULCONNIER, Jean-Luc PACAUD et Francine PRETRE, secrétaire de mairie.

Délibération n° 35 – 2015 :
Inscription de chemin au PDIPR :

M. le Maire informe le conseil municipal de la visite des agentes du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion un inventaire complet a été réalisé.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 22 mars 1985 et 29 octobre 2011, et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,

- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

1 – chemin des Mayots à Soupaize
2 – chemin des Boulets à Tilly
3 – chemin de la Brenne à Châtel-de-Neuvre
4 – chemin des Grands Touzets
5 – chemin vicinal n° 16 des Pernelats
7 – chemin du Chêne du Loup au Bourg
8 – chemin de la Tuilerie à Soupaize
9 – chemin des Chalmas au Bois de Soupaize
10 – chemin des Gravoches à Châtel-de-Neuvre
11 – rue des Foncelots

- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

12 – chemin des Morins
13 – chemin des Petits Touzets
14 – chemin des Gravoches
15 – chemin des Noix à Châtel-de-Neuvre
16 – rue de la Rivière
17 – chemin des Morins aux Forêts
18 – chemin de la Croix des Graves au ruisseau de Logère

- demande le déclassement du PDIPR du chemin rural reporté sur la carte annexée :

6 – chemin du Beau Rosier

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

Lutte contre l'ambroisie :

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante invasive, dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant et constitue un risque pour la santé publique, notamment de rhinite allergique et d'asthme.

Par arrêté du 23 septembre 2015, M. le Préfet de l'Allier a prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département.

Pour pouvoir lutter contre le développer de cette plante, l'Agence Régionale de Santé a initié un comité technique régional de coordination, et a élaboré un plan régional d'actions qui prévoit, entre autres mesures, la mise en place d'un réseau de « référents ambroisie ».

Ces référents ont pour mission de gérer la présence d'ambroisie (répertorier la plante, alerter les propriétaires et exploitants des parcelles infestées, les informer et les conseiller sur les moyens de lutte, s'assurer des actions de destruction, et de la coordination des actions menées, rendre compte au maire), de surveiller les sites connus, d'apporter des conseils en termes de prévention, et d'assurer la remontée d'informations.

Les référents ambroisie pour la commune de Châtel-de-Neuvre sont : Julien et Claude BOUBY (agent communal).

Présentation du nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle du Val d'Allier :

M. le Maire présente en quelques mots le nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle du Val d'Allier conçu par l'Office National des Forêts (ONF) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Il a été constaté que le secteur du pont de Châtel de Neuvre et de la plage attenante est le principal point d'accès à la Réserve Naturelle du Val d'Allier.

Le nouveau plan de gestion prévoit une amélioration de la communication, le développement de la signalétique permettant d'accéder à cette réserve (pose de panneaux sur la RD 2009 et la RN 7) et un projet d'ouverture d'un chemin piétonnier entre le pont de Châtel et le camping Deneuvre.

Nouveau schéma intercommunal proposé par la Préfecture :

M. le Maire présente le nouveau schéma intercommunal, proposé par M. le Préfet de l'Allier, qui prévoit de réduire le nombre de communautés de communes en les regroupant.

Ainsi, selon le schéma présenté, la com.com. Bocage Sud serait regroupée avec celle du Bocage Bourbonnais (Bourbon l'Archambault).

Une discussion s'engage sur les avantages et inconvénients de cette communauté de communes, de celle voisine du Pays Saint-Pourcinois, ou de la communauté d'agglomération de Moulins.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir aux différentes options. Une délibération sera prise à la prochaine réunion de conseil municipal, prévue le 11décembre prochain, le Préfet demandant une réponse avant le 15 décembre.

Composition du bureau de vote pour les élections régionales

- dimanche 6 décembre
    - matin : Jacques FERRANDON, Valérie PILORGE, Geneviève PAILLERET

- après-midi : Didier COCHIN, Jean-Luc PACAUD, Michelle THEVENIN

- dimanche 13 décembre :
  - matin : Didier COCHIN, Brigitte MORGAND, Philippe FAULCONNIER
  - après-midi : Jacques FERRANDON, Annie BONDOUX et Elisabeth PETITEAU

Questions diverses :

- incendie du Centre de Secours : dans la nuit du 28 au 29 octobre, un incendie a détruit en grande partie le centre de secours. Une enquête de gendarmerie est en cours pour trouver les causes de l'incendie. Les locaux sont toujours sous scellés. Les pompiers sont actuellement relogés dans le garage communal (3 véhicules + les vestiaires). Des structures préfabriquées seront mises en place derrière la caserne, pour permettre aux pompiers de travailler dans de meilleures conditions. Un véhicule devrait cependant rester dans les locaux communaux. Une convention sera signée entre la commune et le SDIS pour la location d'une partie du local communal.
La commune est propriétaire de la totalité des bâtiments qui ont brulé. Mais, il existe une convention entre le SDIS et la Commune qui précise que le SDIS assure les bâtiments comme s'il en était propriétaire, et a à sa charge la totalité des dépenses d'entretien.
Le conseil municipal est d'accord pour négocier la cession du bâtiment au SDIS.

- bulletin municipal : le prochain bulletin municipal paraîtra avant les fêtes de fin d'année. La Commission Communication se réunira prochainement pour travailler sur la prochaine publication.

Pour copie conforme,
Fait à Châtel-de-Neuvre, le 14 novembre 2015
Le Maire, Jacques FERRANDON

M. Jacques FERRANDON, maire	Mme Michelle THEVENIN secrétaire de séance	M. Didier COCHIN
Mme Geneviève PAILLERET	Mme Valérie PILORGE	Mme Brigitte MORGAND
M. Daniel BETTENCOURT	Mme Annie BONDOUX	M. Julien OZELLE

M. Philippe FAULCONNIER	Mme Séverine FERRANDON	Mme Elisabeth PETITEAU
M. Jean-Luc PACAUD		